



Le commerce des animaux et des maladies

Le rôle du Canada dans le commerce
mondial des espèces sauvages



PROTECTION MONDIALE
DES ANIMAUX

Introduction

Dans la dernière année, une question a préoccupé notre monde : la pandémie de COVID-19. Au moment d'écrire ces lignes, deux millions et demi de personnes ont succombé au virus dans le monde, dont plus de 18 000 personnes au Canada seulement.^{1 2} Pendant que des familles et des amis pleurent la perte d'êtres chers et que les survivants souffrent de ses effets à long terme sur la santé, le virus continue de se répandre dans le monde et ici au Canada.

Le virus a laissé la planète sous le choc de nombreuses façons. On évalue à 5,2 % la contraction du PIB mondial causée par la pandémie de COVID-19 en 2020, entraînant la plus importante récession planétaire depuis des décennies.³ Les gouvernements, dont celui du Canada, ont été appelés à faire preuve de leadership à l'échelle nationale et mondiale afin de combattre les nombreux effets sociaux, médicaux et financiers dévastateurs de la COVID-19 sur leurs populations. Or, les causes profondes et les facteurs déterminants de cette pandémie n'ont pas fait l'objet de suffisamment d'attention des médias ou des gouvernements.

La COVID-19 est une zoonose, c'est-à-dire une maladie qui peut se transmettre des animaux aux humains et vice versa. Elle est causée par le coronavirus SARS-CoV-2 et des études suggèrent qu'elle a été transmise des chauves-souris aux humains par l'intermédiaire des pangolins (des oryctéropes à écailles d'Asie et d'Afrique) – l'un des animaux les plus trafiqués du monde⁴ Bien que la recherche scientifique continue d'approfondir notre compréhension de l'évolution du virus, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a affirmé qu'un marché vendant des espèces sauvages à Wuhan, dans la province chinoise du Hubei, était soit la source de l'écllosion de COVID-19, soit un moteur considérable de son amplification.⁵ Le marché comportait apparemment une section vendant de nombreux animaux sauvages vivants et morts, incluant des serpents, des hérissons, des crocodiles et des chiens viverrins. De la même manière, la flambée de SRAS de 2002 était elle aussi liée à un marché vendant des espèces sauvages. Cette fois-là, le virus aurait probablement été transmis à l'homme par la civette palmiste, un petit mammifère vivant dans toute l'Asie du Sud-Est.⁶

À moins d'indication contraire, les droits d'auteur des photos appartiennent à Protection mondiale des animaux.

Photo de couverture : animaux sauvages et produits issus d'espèces sauvages saisis par la Direction de l'application de la loi sur la faune, région de l'Ontario.

Photos de gauche : © iStock.

Photo de droite : serpents exposés pour la vente dans un salon de reptiles.

Ces flambées ne sont pas des incidents isolés :

75 %

de toutes les maladies infectieuses nouvelles ou émergentes des trois dernières décennies provenaient d'animaux, principalement d'espèces sauvages.⁷



Comment ces maladies parviennent-elles à la population humaine? Il existe de nombreuses possibilités. Les changements dans l'utilisation des terres, l'expansion agricole, ainsi que la consommation et le commerce d'espèces sauvages ont tous été identifiés comme étant d'importants moteurs de transmission de maladies.⁸

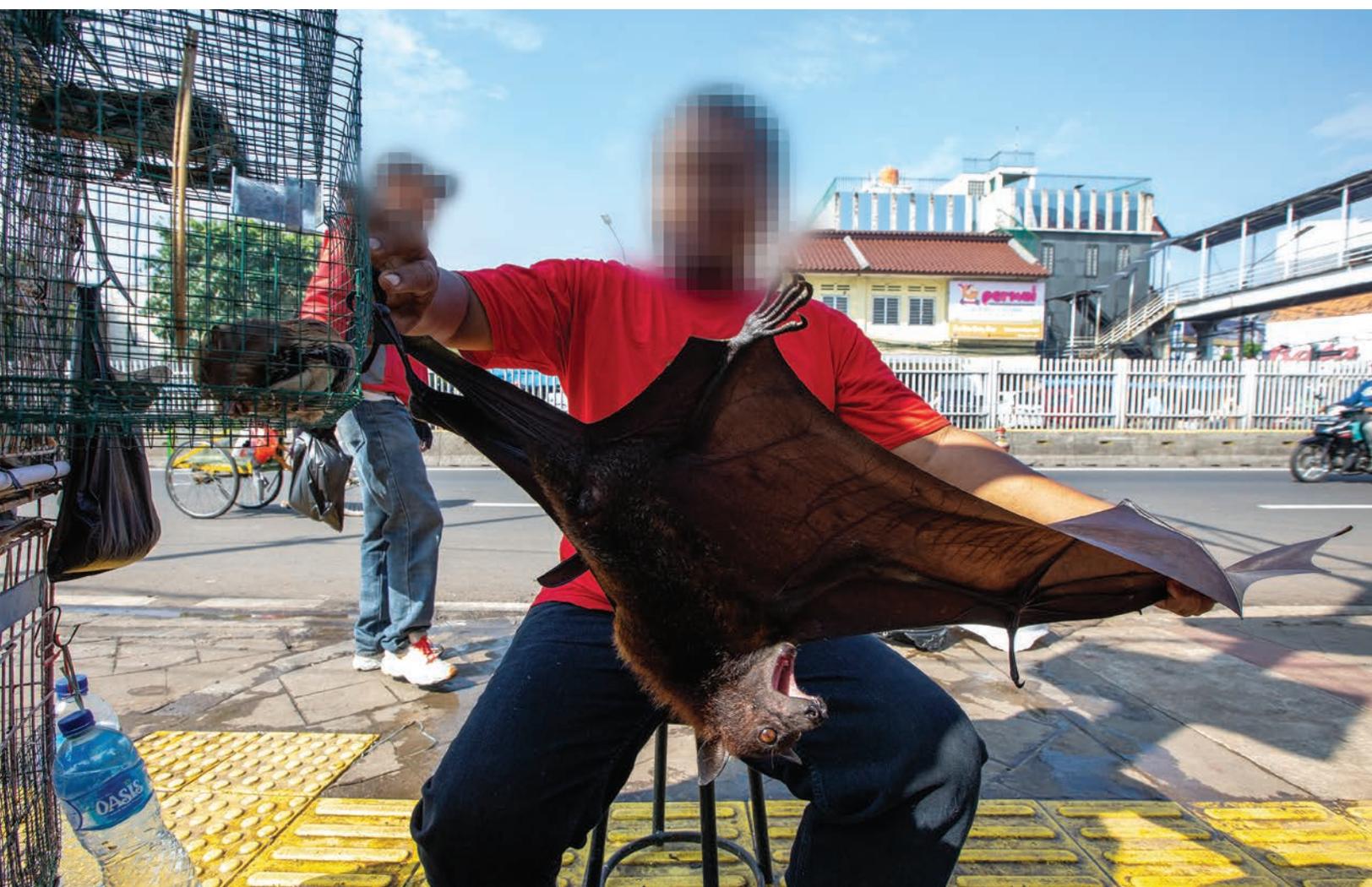
Les marchés qui vendent des espèces sauvages comme celui de Wuhan fleurissent dans de nombreuses parties du monde. Mais ces marchés ne sont qu'un seul petit maillon de la chaîne mondiale du commerce de la faune – le commerce légal et illégal d'animaux non domestiqués pour un usage humain.

Le commerce des espèces sauvages fournit des animaux vivants et morts ainsi que des parties d'animaux et des produits dérivés aux marchés intérieurs et au marché international, et ce, à de nombreuses fins. Que ce soit ultimement pour en faire des trophées ou des bibelots, des animaux de compagnie, de la nourriture ou des préparations médicinales, le fait d'acquérir et de vendre des animaux sauvages s'accompagne de risques liés aux maladies zoonotiques. Peu importe le caractère légal et

l'utilisation finale, le résultat est que des animaux de nombreuses espèces et catégories se retrouvent à proximité d'autres individus, d'autres espèces et d'humains, en plus d'être souvent grandement stressés, blessés ou malades. Ce sont les conditions stressantes, les contacts entre espèces qui ne se rencontreraient pas naturellement dans leurs habitats et la grande proximité des humains avec les animaux lorsqu'ils sont capturés, élevés, transportés, exposés ou vendus qui peuvent créer un terrain fertile idéal pour les maladies, particulièrement les zoonoses.

Le Canada joue un rôle significatif dans la vente comme dans l'achat d'animaux sauvages et de parties d'animaux, soutenant le même commerce mondial des espèces sauvages qui pose un risque pour la santé humaine à l'échelle planétaire. De plus, en participant au commerce des espèces sauvages, le Canada devient complice de la souffrance, de la peur et du stress immenses que ce commerce entraîne pour les animaux qui en sont victimes, mais aussi d'une autre de ses conséquences, soit de compromettre davantage la biodiversité des espèces et des écosystèmes.





Le commerce légal et illégal

Quand nous pensons au commerce des espèces sauvages, nous pensons aux braconniers qui capturent illégalement des animaux pour certaines de leurs parties, comme des défenses d'éléphant ou des cornes de rhinocéros. Mais il existe un important commerce d'animaux sauvages vivants et de produits animaliers qui se déroule tous les jours sous nos yeux avec l'approbation de la loi. En théorie, la réglementation du commerce légal devrait nous aider à protéger les espèces, la santé des humains et des animaux, et l'environnement. En réalité, rien n'est plus faux.

Comment le commerce légal contribue-t-il à la propagation des zoonoses? Le système de réglementation actuel du commerce mondial des espèces sauvages ne s'attaque pas aux risques en matière de santé publique; l'approche gouvernementale dominante à l'égard des maladies est plutôt d'y réagir et de tenter de les contrôler. Autrement dit, nous n'avons pas de système ou de programme préventif mondial qui reconnaîtrait les menaces avant qu'elles ne se généralisent. Par exemple, la plupart des pays n'ont pas d'agences gouvernementales qui examinent systématiquement tous les animaux exportés et importés à la recherche d'agents pathogènes.⁹ Les éclosions survenues dans l'ensemble du monde montrent que les risques de propagation de zoonoses par l'intermédiaire du commerce des espèces sauvages ne sont pas que théoriques : en 2003, une éclosion de variole du singe associée à un envoi légal de 800 rongeurs provenant du Ghana a rendu des gens de six États américains malades et en 2007, l'Union européenne a interdit de façon permanente l'importation d'oiseaux capturés en nature après avoir découvert le virus H5N1 (la grippe aviaire) chez des oiseaux importés.^{10 11}

Le commerce légal crée non seulement des conditions propices aux futures pandémies, mais il continue aussi de menacer la biodiversité à l'échelle mondiale. La demande mondiale en espèces sauvages pour des produits de luxe, comme animaux de compagnie exotiques, en médecine traditionnelle, comme

nourriture et à des fins de divertissement menace les espèces qui en sont victime et les habitats dont elles et d'autres espèces dépendent. Les éléphants continuent d'être massacrés pour leur ivoire à un rythme plus rapide que leur capacité de reproduction.¹² Les requins, les tortues, les geckos, les poissons et tant d'autres types d'animaux sont capturés, transformés et importés comme produits vendus par des apothicaires, ce qui rapproche beaucoup d'espèces de la disparition avec chaque jour qui passe.¹³ À l'échelle du monde, nous risquons de perdre plus d'un million d'espèces dans la prochaine décennie si nous continuons à ce rythme.¹⁴ Cette situation mènera à d'autres pertes tragiques et dangereuses : une diminution de la capacité de pollinisation des cultures, de protection contre les animaux nuisibles et d'épuration des eaux, sans compter des pertes sur le plan culturel et spirituel.¹⁵

En plus d'avoir des conséquences sur la santé et les écosystèmes, le commerce des espèces sauvages est profondément cruel. Qu'ils soient capturés en nature ou élevés en captivité, destinés à l'industrie des animaux de compagnie ou utilisés pour leur bile ou leur fourrure, ces animaux souffrent à chaque étape du processus. Les taux de mortalité élevés dans le commerce des animaux de compagnie exotiques, qui peuvent s'élever à 90 %, ¹⁶ sont un exemple des mauvaises conditions auxquelles les animaux sont soumis. Ceux qui survivent à la capture, à l'élevage, au transport et à la vente sont confrontés à une vie en captivité marquée par la souffrance physique et mentale, et souvent par une mort prématurée.

Le stress et les troubles de santé que nous faisons endurer aux animaux sauvages lors de leur commerce créent les conditions mêmes qui favorisent les zoonoses, et pire encore, les pandémies. Nous devons reconnaître que même lorsque nous ne vivons pas d'éclosion dans notre propre pays, la demande canadienne en espèces sauvages et en produits dérivés contribue aux éclosions de zoonoses dans les pays où les animaux sont capturés, tués ou transformés.

Photos de gauche : un serpent sur l'épaule d'un marchand et des cages d'animaux dans un marché en Indonésie. Mention de source : © Protection mondiale des animaux/Aaron Gekoski

Que pouvons-nous faire pour changer de cap ?

Le marché commercial d'animaux sauvages est un facteur déterminant dans l'apparition de pandémies et de la perte de biodiversité. Bien que l'interdiction au niveau mondial de ce commerce soit en définitive le meilleur moyen de protéger les animaux sauvages, la santé humaine et la biodiversité, les gouvernements ont la possibilité de prendre des mesures progressives importantes pour inverser le cours des événements. Nous devons reconnaître les risques injustifiés élevés que représente le commerce d'animaux sauvages pour le divertissement, destinés à être des animaux de compagnie exotiques, des bibelots et autres produits de luxe dont personne n'a besoin. Les gouvernements doivent aussi soutenir une transition vers l'abandon des traitements médicaux traditionnels à base animale lorsque des alternatives efficaces à base de plantes existent.

Nous ne pouvons plus nous permettre d'ignorer le fait que la pandémie actuelle et les principales épidémies récentes dans l'ensemble du monde (p. ex. le SRAS, le SRMO, Ebola, le VIH/SIDA, la grippe aviaire H5N1) sont fondamentalement liées à notre mauvais traitement et à notre exploitation des animaux sauvages, ainsi qu'à notre empiètement sur leurs habitats. Comme la santé et le bien-être des animaux, de l'environnement et des gens sont interreliés, une approche holistique du type « UNE santé, UN bien-être » doit être adoptée pour prévenir les futures flambées mondiales.



.....

Bien que nous attendions avec impatience la distribution de nouveaux vaccins, ces derniers ne préviendront pas de futures pandémies. Mais si nous prenons les mesures préventives appropriées dès aujourd'hui, nous pourrions considérablement réduire le risque qu'une autre crise sanitaire et économique mondiale comme celle que nous vivons actuellement se reproduise.









Table des matières

Introduction	2
Le commerce légal et illégal	5
Que pouvons-nous faire pour changer de cap ?	6
La participation du Canada au commerce des espèces sauvages	10
Le commerce des espèces sauvages au Canada : un aperçu	10
Importations et exportations canadiennes d'animaux sauvages en chiffres	12
Organismes de réglementation mondiaux et canadiens	15
Organismes et traités internationaux	15
Organismes de réglementation canadiens	16
Une mosaïque de règlements différents à travers le pays	18
Les vrais coûts et risques du commerce des espèces sauvages	20
Le commerce de la cruauté	20
Des risques pour la santé et la sécurité humaines	22
Extinction et perte de diversité	24
Un commerce légal qui alimente le commerce illégal	25
L'application de la loi un défi majeur	26
Aucun contrôle sur l'élevage	26
Explosion du commerce en ligne	27
Les salons d'animaux exotiques : des marchés d'espèces sauvages chez nous	27
Les programmes de ménagerie mobile	28
Une écrasante majorité de Canadiens souhaitent un changement	30
Un changement s'opère dans le monde	31
Conclusion et recommandations	33
L'approche de la liste positive	33
L'approche « UNE santé, UN bien-être »	34
Références	37

La participation du Canada au commerce des espèces sauvages

Bien que le Canada ne représente que 0,5 % de la population du monde, il est un contributeur majeur au commerce mondial des espèces sauvages et il participe à l'importation, à l'exportation, à l'élevage et à l'utilisation des animaux sauvages comme animaux de compagnie exotiques, comme trophées de chasse, pour leur fourrure, à des fins de divertissement, pour la recherche, pour leur viande et en médecine traditionnelle.

Le commerce des espèces sauvages au Canada : un aperçu

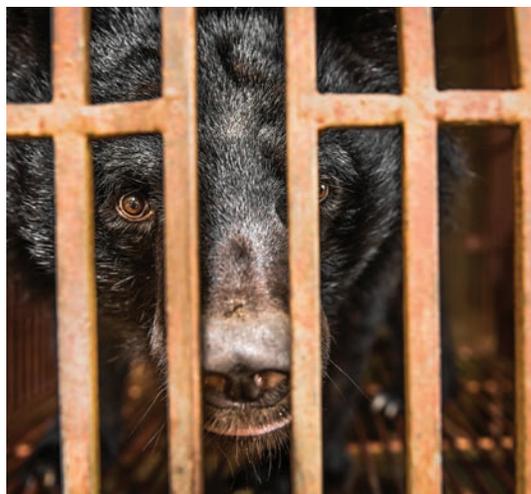


Photo: © Protection mondiale des animaux / Tim Gerard Barker

Photo: © iStock.

Animaux de compagnie exotiques : des animaux sauvages sont importés, exportés et élevés au Canada pour l'industrie des animaux de compagnie exotiques. Ils sont vendus en magasin, en ligne et dans les salons d'animaux de compagnie exotiques. On estime à environ 1,4 million le nombre d'animaux de compagnie exotiques au Canada, majoritairement des reptiles et des oiseaux. Ils représentent une grande variété d'animaux sauvages, incluant notamment différentes espèces de serpents, de lézards, de tortues, de grenouilles, de crapauds, d'oiseaux (principalement des perroquets), de chats sauvages, de chiens sauvages, de singes et d'araignées.¹⁷

Médecine traditionnelle : le déclin de la population d'ours noirs d'Asie a entraîné une augmentation des cas de braconnage d'ours noirs au Canada pour leur vésicule biliaire et leur bile, utilisées en médecine traditionnelle asiatique (MTA). Certaines préparations médicinales traditionnelles contenant de la bile d'ours ont été trouvées en vente au Canada.¹⁸ La majeure partie de ce commerce est illégal et des agents provinciaux de la faune de tout le pays ont mené des enquêtes et démantelé de nombreux réseaux de trafic dans les dernières années.¹⁹

Chasse aux trophées : le Canada est l'un des plus grands exportateurs de trophées d'espèces sauvages du monde. Des milliers d'animaux sont tués chaque année par des chasseurs sportifs et la plupart sont destinés au marché américain. Ils comprennent des oies blanches, des ours noirs, des bernaches du Canada, des grues du Canada et même des ours polaires et des loups gris.²⁰



Photo: © Jo-Anne McArthur



Photo: © iStock.

Élevage d'animaux à fourrure :

selon Statistiques Canada, le Canada dans son ensemble comptait en 2018 98 visonnières et 27 renardières rassemblant plus de 340 000 animaux.²¹ Les visons peuvent être porteurs du SARS-CoV-2 et le transmettre, sans compter que le virus est capable de muter pendant le processus. De plus, la possibilité que des visons d'élevage infectés entrent en contact avec des populations sauvages et que cela crée de nouveaux réservoirs d'agents pathogènes est préoccupante.²² Au moment de la rédaction de ce rapport, des cas de COVID-19 ont été détectés dans des élevages de visons aux Pays-Bas, au Danemark, Espagne, Suède, Italie, Grèce, France, Pologne, dans plusieurs états des Etats-Unis (Michigan, Utah et Wisconsin), et au Canada (Colombie-Britannique). Dans le monde entier, des millions de visons ont été abattus et les gouvernements ont mis en quarantaine ces élevages et ont accéléré la fermeture des élevages de visons, comme cela a été fait aux Pays-Bas.²³

Divertissement : la plupart des zoos canadiens ne sont pas accrédités et beaucoup fonctionnent selon leurs propres règles sans surveillance indépendante. Les programmes de ménagerie mobile (PMM) qui apportent des animaux comme des chats sauvages, des reptiles, des amphibiens et des invertébrés dans des lieux comme des maisons privées, des garderies, des foyers pour personnes âgées et des centres communautaires pour des fêtes ou des événements représentent un nouveau problème émergent. Au moins 150 de ces entreprises étaient en activité dans l'ensemble du Canada entre 2015 et 2019. Malgré les risques pour la santé publique, elles permettent souvent aux gens, y compris aux personnes plus vulnérables comme les jeunes enfants et les personnes âgées, de toucher aux animaux sauvages. Il existe peu de surveillance et très peu de mesures sont prises (voire aucune mesure) pour protéger le public ou les animaux. Les PMM sont un modèle d'affaires relativement récent et aucune loi provinciale ou municipale ne s'y attaque adéquatement à l'heure actuelle.

Recherche biomédicale : des animaux sauvages sont aussi utilisés au Canada à des fins de recherche et pour d'autres raisons biomédicales. Selon des demandes d'accès à l'information, les données de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) de 2014 à 2019 indiquent qu'au moins 28 975 animaux sauvages ont été importés à ces fins. De ce nombre, on compte plus de 19 000 primates et 8300 espèces différentes de grenouilles.



Importations et exportations canadiennes d'animaux sauvages en chiffres

Des espèces sauvages exotiques et des produits d'animaux sauvages sont importés chaque année pour répondre à la demande canadienne. Trois agences canadiennes réglementent l'importation et l'exportation d'espèces sauvages : l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) et le Service canadien de la faune (SCF).

Grâce à des demandes d'accès à l'information, Protection mondiale des animaux a appris qu'entre 2014 et 2019, au moins 1 809 460 animaux sauvages ont été importés au Canada.¹ De ce nombre, seulement 4,02 % (72 765) faisaient l'objet de permis de l'ACIA et 3,26 % (58 899) de permis de conformité à la Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction (CITES), principalement administrés par le SCF.

Le commerce des animaux de compagnie exotiques est un important moteur d'importation d'animaux sauvages. Par exemple, en 2019, le Canada a importé 320 081 animaux sauvages, et l'on estime qu'environ 80 % d'entre eux étaient destinés au commerce des animaux de compagnie.

Les Canadiens importent aussi une variété de parties d'animaux sauvages et de produits contenant des animaux sauvages, incluant des produits faits à partir de chauves-souris, de primates et de rongeurs – des animaux présentant 75 % des zoonoses virales connues.²⁴ Selon les données de la CITES, 171 923 produits provenant de primates, 472 kilogrammes de produits dérivés de primates et 562 litres de spécimens de primates ont été importés au Canada entre 2014 et 2019. Des animaux sauvages ont également été importés pour leur

¹ Le nombre réel d'animaux sauvages importés est probablement plus élevé puisqu'un certain nombre d'importations ont été enregistrées comme étant inconnues et que seuls les dossiers électroniques ne pouvaient nous être fournis au moment de nos demandes en raison de la crise de la COVID-19.

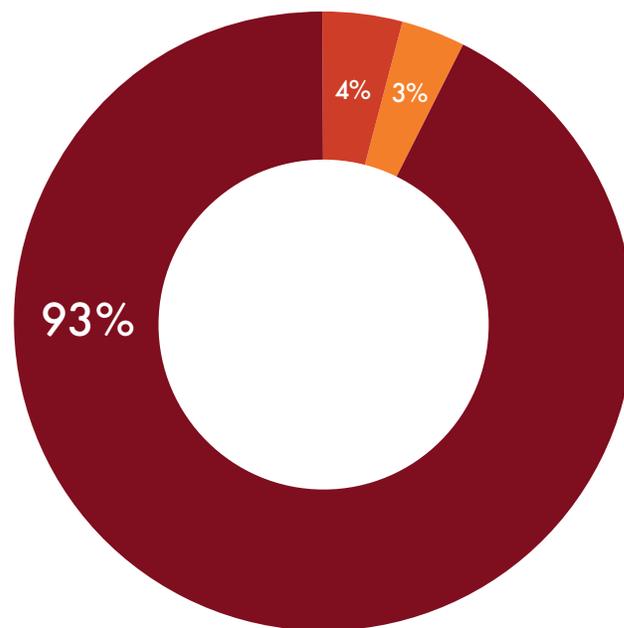
viande, incluant des crocodiles marins, des tortues à carapace molle de Floride et des pythons réticulés, mais aussi dans des préparations médicinales contenant par exemple du cobra indien, de l'antilope saïga et de la tortue *Mauremys reevesii*.²⁵ De manière générale, les plus grands exportateurs d'espèces sauvages et de produits inscrits à la CITES vers le Canada sont les É.-U., les Fidji, la France et l'Indonésie. L'Indonésie, les Fidji, les É.-U., le Vietnam et les Philippines sont les pays qui fournissent le plus d'animaux sauvages vivants au Canada²⁶

Des données complètes sur l'exportation n'étaient pas disponibles au moment d'écrire ces lignes. Une analyse des données sur le commerce CITES publiquement disponibles indique qu'au moins 195 854 animaux sauvages, 1 910 980 parties d'animaux, 212 116 kilogrammes de produits dérivés et 216 litres de spécimens d'espèces sauvages ont été exportés à partir du Canada entre 2014 et 2019.²⁷ Les animaux sauvages exportés comptaient une grande variété d'espèces sauvages indigènes et exotiques, notamment des amazones, des aras bleus, des éléphants d'Asie, des dendrobates et des tortues de Horsfield. Comme avec les importations, les raisons des exportations et les types de produits exportés variaient considérablement. Les produits exportés comprenaient par exemple plus de 62 000 trophées d'espèces sauvages et des préparations médicinales contenant des composants à base de tigre, de requin et de macaque. Les É.-U., la Pologne, la Chine, la Grèce et l'Allemagne sont les pays vers lesquels le Canada envoie le plus de produits inscrits à la CITES. En considérant que les animaux sauvages vivants couverts par la CITES, les principaux pays vers lesquels le Canada exporte comprennent les É.-U., le Japon, la Chine, les Pays-Bas et Hong Kong.

Les données obtenues de l'ACIA, de l'ASFC et de la CITES sont importantes pour ce qu'elles nous révèlent, mais aussi pour ce qu'elles ne nous révèlent pas. Leur analyse démontre qu'il existe des lacunes considérables dans les données enregistrées. Par exemple, 93,76 % des reptiles importés (416 365 sur 444 071) enregistrés par l'ASFC n'avaient aucune description taxonomique d'espèce. Cette situation contraste de manière saisissante avec celle des mammifères, dont tous sauf 0,38 % étaient identifiés sur le plan de l'espèce. Des lacunes ont aussi été remarquées dans les données de l'ACIA. Par exemple, la raison d'importation a été enregistrée comme étant inconnue pour presque 12 % des animaux (8660). Et l'on ignore si 27 % d'entre eux ont été capturés en nature ou élevés en captivité. 98,6 % des animaux importés aux termes d'un permis de l'ACIA n'avaient pas de description taxonomique d'espèce et n'étaient répertoriés que par genre (p. ex. tortue, perroquet, etc.). Avec l'origine, la raison et la provenance des animaux sauvages enregistrés comme étant inconnues, les données des documents de la CITES étudiés étaient elles aussi parfois incomplètes.

Pourcentage des animaux faisant l'objet de restrictions à l'importation entre 2014 et 2019

- CFIA
- CWS/CITES
- Pas de restrictions



Un ensemble de données exhaustives et complètes est une première étape importante vers la création de méthodologies et de politiques qui s'attaquent au déclin de la biodiversité et qui contribuent à atténuer le risque d'importer de nouvelles maladies et des animaux illégaux. Pour le moment, les données essentielles et possiblement vitales font défaut de nombreuses manières.

Photo de gauche : peaux d'animaux exotiques utilisées dans la fabrication de produits de consommation saisis par la Direction de l'application de la loi sur la faune, région de l'Ontario.

Elephant Ivory
(Elephantidae spp.)

Elephant Hair &
Tiger Claw (Panthera tigris)



Alligator & Snake
Skin Shoes

Common Iguanas
(Iguana spp.)

Organismes de réglementation mondiaux et canadiens

Organismes et traités internationaux

Un certain nombre d'organismes internationaux ont une part de responsabilité en ce qui a trait au commerce des animaux sauvages, des parties d'animaux sauvages et des produits dérivés, dont l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation mondiale des douanes (OMD), l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

Les deux principaux organismes responsables de la question du commerce des espèces sauvages sont l'OIE et la CITES.

OIE: elle fournit des conseils scientifiques et techniques sur la santé animale et les maladies animales à ses 182 États membres.²⁸ Elle travaille en étroite collaboration avec l'OMS et la FAO pour s'attaquer aux risques liés aux zoonoses qui existent et émergent à la rencontre des écosystèmes des humains et des animaux. L'OIE a reconnu la nécessité de développer

et de mettre à jour ses lignes directrices en matière de gestion de la santé des espèces sauvages en considérant le bien-être animal et la salubrité des aliments dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement du commerce des espèces sauvages, notamment pour la chasse, l'élevage, le transport, l'abattage et les marchés. En tant que pays membre de l'OIE, il est attendu que le Canada respecte ou surpasse les normes de l'OIE.

CITES: un traité international conçu pour veiller à ce que le commerce international des animaux sauvages ne menace la survie d'aucune espèce.²⁹ Ce traité entré en vigueur en 1975 accorde différents niveaux de protection à plus de 35 000 espèces animales et végétales pour veiller à ce que leur commerce soit durable, légal et traçable.³⁰ Le traité n'a pas préséance sur les lois ou les règlements intérieurs et il ne les remplace pas, mais les pays peuvent mettre en place des réglementations nationales afin de se conformer au cadre de travail fourni par la CITES.

La CITES sous les projecteurs

Malheureusement, la CITES n'a pas réussi à protéger beaucoup d'espèces en péril. Par exemple, le traité ne couvre que 8 % (5950) de toutes les espèces animales connues et il ne limite sévèrement le commerce que des 687 espèces animales actuellement inscrites à son Annexe I.³¹ Cette situation est vraiment préoccupante si l'on considère que l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN) a identifié au moins 14 735 espèces de vertébrés et d'invertébrés considérées comme étant en danger critique d'extinction, en danger ou vulnérable.³²

Les groupes d'intérêts qui tentent de tirer profit du commerce des espèces sauvages constituent une force puissante au sein des négociations de la CITES, et la capture et le commerce de tant d'espèces comme les coraux, le thon rouge et même les requins continuent d'être autorisé même si beaucoup de preuves démontrent que ces espèces devraient se voir accorder le plus haut niveau de protection.³³ Il est aussi problématique que certaines espèces jouissant du plus haut niveau de protection en vertu de la CITES (p. ex. les pangolins) continuent de faire l'objet d'un commerce à grande échelle.³⁴ Pour finir, la CITES ne considère pas le bien-être animal ou les risques liés aux zoonoses lorsqu'elle décide quels animaux devraient être protégés ou ne pas l'être.

Organismes de réglementation canadiens

À la frontière canadienne, nous avons un réseau complexe d'agences gouvernementales qui jouent chacune un rôle en régulant différents aspects de l'importation et de l'exportation d'espèces sauvages.

Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) : relevant du ministre de la Sécurité publique, l'ASFC « facilite la circulation des voyageurs et des marchandises commerciales légitimes ». Elle supervise essentiellement toute activité aux postes frontaliers, dont 117 postes terrestres, notamment dans des ports et des aéroports et sur des chemins de fer et des routes. Le commerce des espèces sauvages ne représente qu'une petite partie de son travail qui couvre plus de 90 lois et règlements gouvernementaux différents afférents à la sécurité des frontières et à la sûreté publique.³⁵

Service canadien de la faune (SCF) : responsable de l'application de la CITES, cette agence gouvernementale relève du ministre de l'Environnement et du Changement climatique. En plus de veiller à la mise en application du traité, le SCF délivre des permis aux termes de la CITES pour les provinces et territoires qui n'ont pas de bureau des permis de la CITES.³⁶

Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) : cette agence « assure la salubrité des aliments, la santé des animaux et la protection des végétaux dans l'intérêt de la santé et du bien-être des Canadiens, de l'environnement et de l'économie ».³⁷ La responsabilité ministérielle des activités de l'ACIA est divisée entre le ministère de la Santé et celui de l'Agriculture. Le ministère de la Santé surveille la salubrité des aliments, alors que le ministère de l'Agriculture est responsable des aspects de la santé animale liés à la législation relative aux aliments.³⁸ Bien que son mandat soit beaucoup plus vaste, en pratique, l'ACIA se concentre principalement sur le maintien d'un approvisionnement alimentaire salubre.



Photo de gauche : valise contenant des tortues étoilées d'Inde saisie par la Direction de l'application de la loi sur la faune, région de l'Ontario.

Les agences gouvernementales ont chacune leur propre système de collecte de données avec différentes exigences quant aux renseignements qui devraient être recueillis. Il en résulte un ensemble disparate de données qui sont difficiles à analyser et à interpréter et ainsi, difficiles à utiliser efficacement pour la création et l'évaluation d'options efficaces en matière de politiques.

La compétence et la portée limitées de chaque agence gouvernementale entraînent des lacunes et aucune agence ne prend vraiment le problème à son compte – ce qui veut dire qu'aucune d'elles n'assume véritablement la responsabilité d'apporter des solutions complètes. Le SCF ne se préoccupe que des espèces inscrites à la CITES. L'ACIA se préoccupe principalement de l'importation d'animaux qui pourraient avoir une incidence négative sur la salubrité des aliments. Ainsi, les animaux sauvages importés pour d'autres fins ne sont pas considérés ou ne font pas l'objet d'examen appropriés pour rechercher des agents pathogènes.

Incohérence des politiques de l'ACIA

L'ACIA tend à réagir aux problèmes plutôt qu'à adopter une approche de précaution, ce qui devient particulièrement apparent avec ses politiques entourant l'importation de reptiles, d'amphibiens et de rongeurs.

Des restrictions à l'importation de l'ACIA existent pour les tortues marines et terrestres, puisqu'elles sont des transmetteurs possibles de la salmonelle.³⁹ Or, il est largement reconnu, y compris par l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC), que la plupart des reptiles (incluant les lézards et les serpents) sont porteurs et possiblement transmetteurs de la salmonelle.⁴⁰ Des éclosions de salmonellose liées à la garde de reptiles comme animaux de compagnie se sont produites au Canada, dont 92 cas associés à la garde de serpents en 2019.⁴¹ Il n'existe cependant aucune restriction à l'importation des serpents et lézards. En fait, ces reptiles comptent parmi les animaux de compagnie exotiques faisant l'objet du plus important commerce vers le Canada et sur son territoire.

De la même manière, le gouvernement du Canada limite l'importation des salamandres, car elles peuvent être porteuses du champignon *Batrachochytrium salamandrivorans*.⁴² Cette maladie hautement contagieuse est reconnue pour avoir décimé des populations de salamandres indigènes dans d'autres pays.⁴³ Les grenouilles sont connues comme étant porteuses d'un champignon similaire, *Batrachochytrium dendrobatidis*, qui a été associé à des mortalités massives d'amphibiens dans l'ensemble du monde⁴⁴ mais elles ne font l'objet d'aucune restriction commerciale au Canada malgré le risque qu'elles représentent pour les populations d'amphibiens indigènes. L'ASPC a souligné cette lacune en matière de politiques en 2012, mais plus de huit ans plus tard, aucune mesure gouvernementale n'a été prise.⁴⁵

Dans la plupart des cas, les rongeurs peuvent être importés au Canada sans permis ou inspections. Par exemple, des capybaras ont été vendus en ligne au Canada même si l'on sait qu'ils sont porteurs de tiques dangereuses et de coronavirus.⁴⁶ Le Canada exporte aussi des rongeurs, et il est même parmi les trois plus importants exportateurs de rongeurs vers les É.-U.⁴⁷ Les rongeurs ont été identifiés comme faisant partie des ordres taxonomiques d'animaux qui transportent de nombreuses zoonoses,⁴⁸ et une étude de 2015 a découvert que les rongeurs sauvages sont probablement responsables de 58 % des transferts de zoonoses.⁴⁹

Une mosaïque de règlements différents à travers le pays

Les règlements qui gouvernent l'utilisation d'animaux sauvages diffèrent d'une province et d'un territoire à l'autre et même entre les municipalités. Il est possible d'importer vers le Canada des animaux dont l'importation est interdite au niveau provincial. Par exemple, des données montrent que des serpents venimeux comme des cobras indiens et de gros serpents venimeux comme des boas vipères et des serpents constricteurs comme des pythons réticulés et des pythons de Seba ont été importés même s'ils sont interdits dans presque tout le pays.

Une fois que les animaux sont au Canada, les lois et règlements des provinces, des territoires et de certaines municipalités énoncent ce qui est acceptable en matière de commerce, d'élevage et de possession d'espèces sauvages dans leurs limites respectives. Cela crée toute une mosaïque de lois et de règlements. Par exemple, au moment d'écrire ces lignes, l'Ontario et les Territoires du Nord-Ouest ne réglementent

pas du tout les animaux de compagnie exotiques. D'autres provinces ont mis en place des lois plus robustes, largement en réponse à des incidents tragiques comme la mort par asphyxie de deux garçons causée par un python au Nouveau-Brunswick et la mort d'une femme attaquée par un tigre en Colombie-Britannique.⁵⁰ Beaucoup de restrictions en matière de possession d'espèces sauvages ont été créées en réaction à des événements catastrophiques et fatals, une situation qui entraîne des incohérences et des lacunes majeures dans la protection des animaux, des gens et de l'environnement.

Photo de droite : vésicules biliaires d'ours saisies par la Direction de l'application de la loi sur la faune, région de l'Ontario.

Les ours canadiens approvisionnent le commerce de la médecine traditionnelle

Le commerce principalement illégal des vésicules biliaires d'ours illustre bien l'ensemble disparate de règlements qui existe dans l'ensemble du Canada. La bile emmagasinée dans la vésicule biliaire des ours contient de l'acide ursodésoxycholique utilisée en médecine traditionnelle asiatique (MTA). Les ours sont élevés de manière cruelle en Chine, au Vietnam, et en Corée du Sud pour leur bile, extraite au moyen d'un processus douloureux alors qu'ils sont en vie. Pour répondre à la demande en produits à base de bile d'ours et en raison du déclin des populations sauvages d'ours noirs d'Asie, les ours noirs canadiens sont aussi chassés pour leur vésicule biliaire. Dans une enquête de 2018 sur les magasins de MTA de Toronto, 4 des 25 magasins visités avaient des produits à base de bile d'ours en stocks et 2 offraient la possibilité de commander un produit à base de bile d'ours. Tous les produits manufacturés étaient fabriqués soit en Chine ou au Japon et largement destinés aux ressortissants chinois vivant à l'étranger.⁵¹

Bien que la plupart des provinces et territoires aient une forme de réglementation interdisant la chasse aux ours pour leur vésicule biliaire, seulement cinq provinces (l'Alberta, la Colombie-Britannique, le Manitoba, l'Ontario et la Saskatchewan) interdisent complètement la consommation ou le commerce de la bile d'ours. Terre-Neuve et les Territoires du Nord-Ouest en interdisent le commerce, mais en permettent une utilisation personnelle. En Nouvelle-Écosse, il est légal de faire le commerce de vésicules biliaires d'ours avec les permis nécessaires. Au Québec, l'exportation de vésicules biliaires d'ours est interdite, puisqu'un individu ne peut être en possession d'une vésicule biliaire (elle doit être attachée à l'ours auquel elle appartient). Difficile de connaître clairement les politiques du Nouveau-Brunswick, du Nunavut, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Yukon.

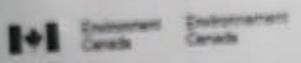
Bien que les sanctions associées au commerce illégal de produits d'ours aillent d'amendes de 4000 \$ CA à 100 000 \$ CA jusqu'à deux ans d'emprisonnement, les vésicules biliaires d'ours ont été et continuent d'être trafiquées au Canada.

Avoid contributing to the illegal trade in endangered and threatened species...

Many species of animals and plants are in danger of extinction because of excessive commercial exploitation.

Know what permits are required before importing and exporting a CITES listed animal or plant - alive, dead, by-product, or derivative.

For more information, contact Environment Canada or ask Customs for a copy of the brochure "Endangered Species and the Traveller".



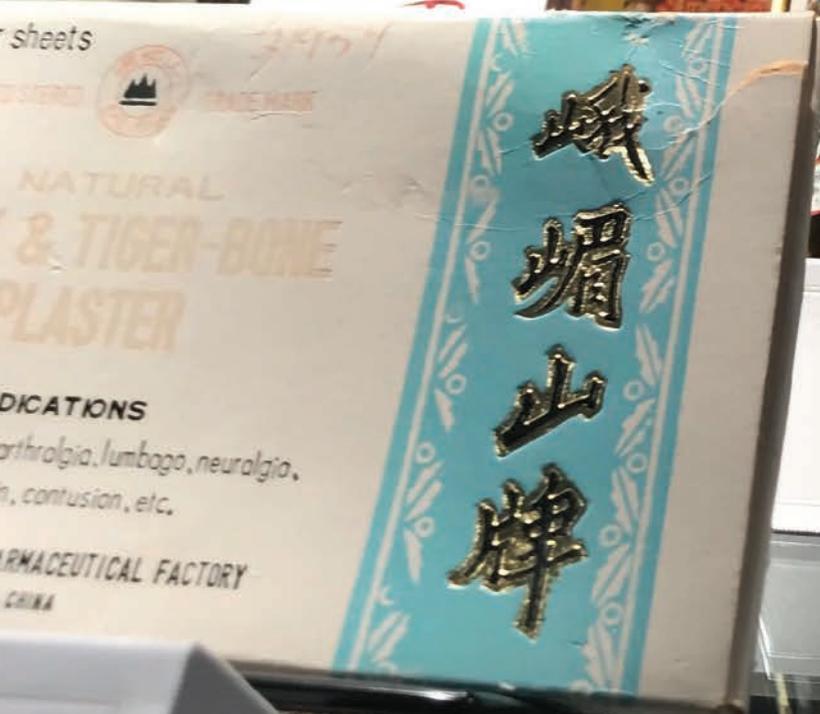
Nombre d'espèces d'animaux et de plantes sont menacées d'extinction du fait d'une excessive exploitation commerciale.

Sachez quels permis il faut, avant d'importer ou d'exporter un animal ou une plante figurant sur la liste de la CITES - que l'animal ou la plante soit à l'état mort ou vil, sous forme de sous-produit ou de produit dérivé.

Pour plus de renseignements, communiquez avec Environnement Canada ou demandez la brochure "Les espèces menacées d'extinction et le voyageur" du bureau des Douanes.



白芨片
Alu Wujing



Bear Galls
(Ursidae spp.)



Les vrais coûts et risques du commerce des espèces sauvages

Le commerce de la cruauté

93 %

des Canadiens croient que le commerce des espèces sauvages est cruel et qu'il peut causer de la souffrance animale.ⁱⁱ

.....

Le commerce des espèces sauvages est intrinsèquement cruel. Les animaux sont capturés en nature ou élevés en captivité et ils souffrent à chaque étape de leur parcours. Souvent, ils sont transportés sur de très longues distances dans des contenants empilés les uns sur les autres avec des animaux de la même espèce ou d'autres espèces, ce qui leur cause un stress immense et les expose à un risque de maladies qui ne fait qu'augmenter à chaque étape du commerce.⁵² Beaucoup de ces animaux meurent avant d'avoir atteint leur destination ultime. De la capture ou l'élevage à la vente, garder des animaux sauvages en captivité est intrinsèquement cruel. Ils sont incapables d'adopter leurs comportements naturels, de consommer leur régime naturel et de vivre dans leurs habitats naturels, ce qui porte atteinte à leur bien-être physique et mental.

Par exemple, les serpents sont souvent élevés dans des systèmes d'étagères à tiroirs multiples qui ne leur offrent pas la possibilité de s'étirer ou d'adopter leurs comportements naturels.

Parmi les animaux sauvages qui survivent à leur parcours pour devenir des animaux de compagnie, bien peu s'épanouissent en captivité. Bien que les données soient plutôt éparpillées, on estime que jusqu'à 75 % des reptiles meurent pendant leur première année comme animaux de compagnie.⁵³ Au Canada, ce taux de mortalité de 75 % pourrait représenter plus de 300 000 reptiles.ⁱⁱⁱ En considérant le grand nombre de reptiles faisant l'objet d'un commerce, même un taux de mortalité plus faible représenterait des milliers d'entre eux.

ⁱ Le sondage a été réalisé en ligne par Northstar Research Partners du 17 au 20 juillet 2020 à l'aide d'un groupe amalgamé composé des meilleurs groupes d'étude de leurs catégories. L'étude a été menée auprès d'un échantillon national représentatif de résidents canadiens âgés de 18 à 74 ans. Les résultats de l'étude sont exacts dans une marge de $\pm 3,1$ points de pourcentage, 19 fois sur 20.

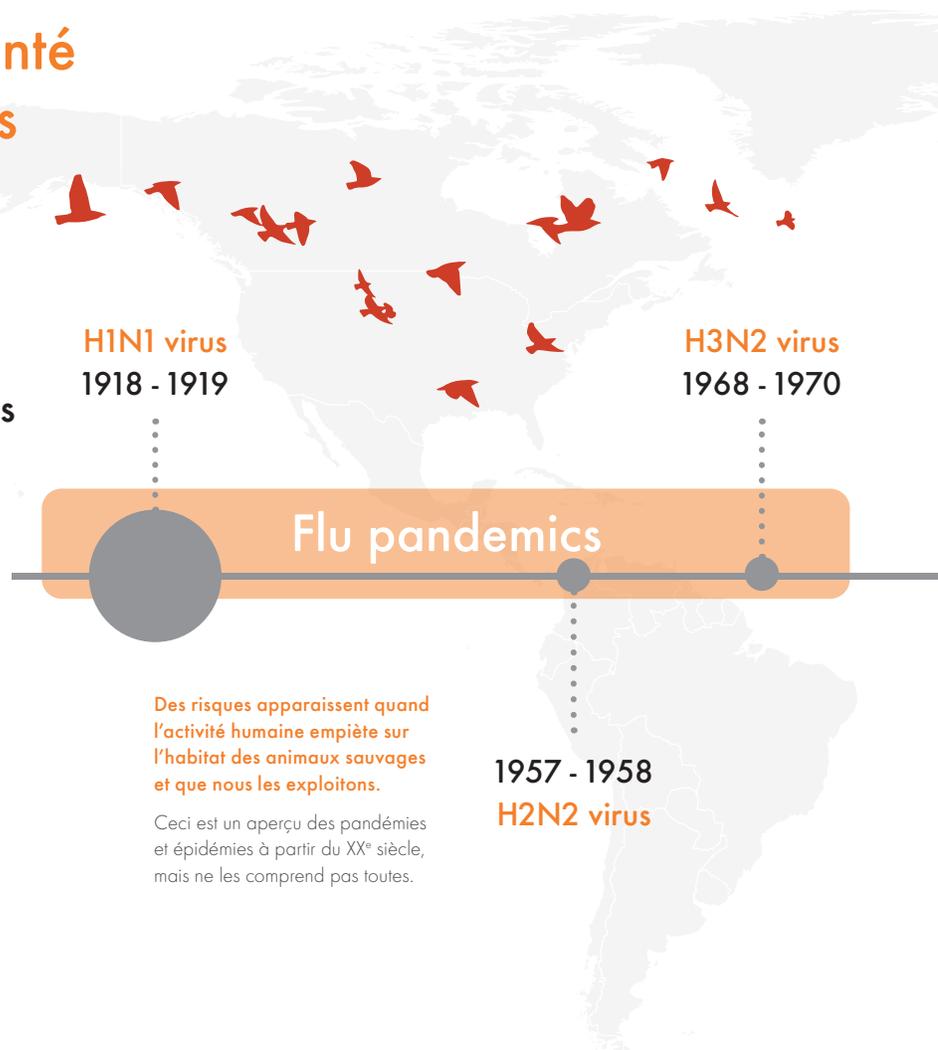
ⁱⁱⁱ Les calculs se basent sur les 462 893 reptiles gardés dans des foyers canadiens (*Risky Business, the unregulated exotic pet trade in Canada*, 2019).



Des risques pour la santé et la sécurité humaines

89 %

des Canadiens croient que le commerce des espèces sauvages menace la santé humaine et peut causer des pandémies.



Des risques apparaissent quand l'activité humaine empiète sur l'habitat des animaux sauvages et que nous les exploitons.

Ceci est un aperçu des pandémies et épidémies à partir du XX^e siècle, mais ne les comprend pas toutes.

1957 - 1958
H2N2 virus

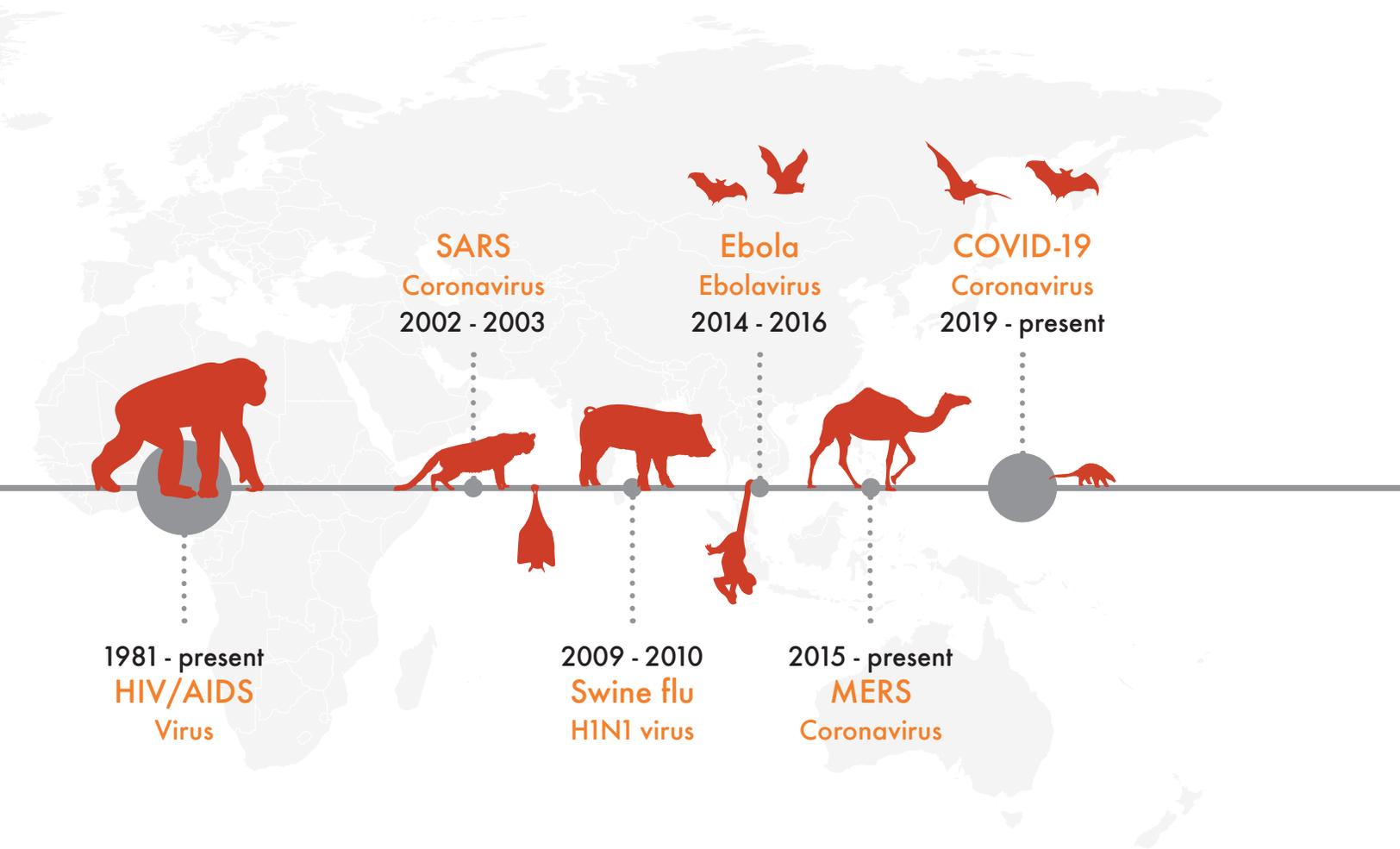
En plus de son extrême cruauté envers les animaux, le commerce des espèces sauvages présente intrinsèquement des risques pour la santé et la sécurité des gens qui y sont impliqués, mais aussi pour celles de tous les Canadiens, comme la pandémie de COVID-19 nous l'a démontré.

Des millions d'animaux sauvages sont capturés, élevés et vendus à travers le monde chaque année, et ce, à une variété de fins, par exemple comme nourriture, comme remèdes traditionnels et comme animaux de compagnie exotiques, et les zoonoses peuvent se propager à chaque étape de ce commerce.

Bien qu'ils ne représentent qu'une partie du commerce, les marchés d'espèces sauvages sont devenus le centre de l'attention en raison de leur lien avec les pandémies de COVID-19 et de SRAS. Ces marchés vendent typiquement une grande variété d'espèces sauvages qui ne se rencontreraient jamais en nature. Ces animaux sont gardés dans des conditions de grande

promiscuité, d'insalubrité et de stress, et ce, à proximité des humains, ce qui crée l'environnement idéal pour l'émergence et la propagation de maladies infectieuses pouvant ensuite se transmettre aux humains. Le bien-être animal est au cœur de ce problème. Le stress subi par les animaux compromet leur système immunitaire, ce qui les rend plus vulnérables au fait de contracter et de propager des agents pathogènes.⁵⁴ Et comme ces marchés attirent des foules de consommateurs locaux et de touristes des quatre coins du monde dans des centres urbains, ils facilitent la propagation de maladies.

Nous ne pouvons plus nous permettre d'ignorer le fait que la pandémie de COVID-19 et les épidémies précédentes sont fondamentalement liées à notre exploitation des animaux et de la nature. En fait, 75 % de toutes les maladies infectieuses nouvelles ou émergentes des trois dernières décennies provenaient d'animaux, principalement d'espèces sauvages.⁵⁵



La destruction des habitats facilite le contact avec les espèces sauvages, et avec les braconniers qui se déplacent vers des régions plus éloignées à la recherche d'espèces « exotiques » nouvelles et à la mode, de nouvelles maladies peuvent émerger.⁵⁶ Les braconniers qui capturent des animaux sauvages dans leur environnement naturel et qui font le commerce de plus d'une espèce ou catégorie d'animaux à la fois mettent souvent en péril leur sécurité et la sécurité et le bien-être des animaux en raison de leur exposition possible à des zoonoses.

Une récente étude préliminaire du commerce des espèces sauvages au Vietnam a découvert que les risques de transmission de coronavirus augmentent considérablement à mesure que les animaux traversent la chaîne d'approvisionnement.⁵⁷ Plus les animaux restent longtemps dans la chaîne d'approvisionnement, plus ils sont stressés, et plus les risques d'exposition, de développement et de transmission de zoonoses augmentent.

.....

Deux rapports mondiaux majeurs publiés en 2020 par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) mentionnent le commerce des espèces sauvages comme un facteur de risques déterminant en matière de pandémies.^{58 59}

.....

Extinction et perte de biodiversité

89 %

des Canadiens croient que le commerce des espèces sauvages menace la biodiversité et peut causer l'extinction d'espèces.

.....

La volonté mondiale de capturer des espèces sauvages et d'en tirer profit met à risque les écosystèmes sur lesquels repose notre propre survie : selon un rapport récent de l'ONU sur la biodiversité, jusqu'à un million d'espèces végétales et animales sont actuellement menacées d'extinction, ce qui représente 11,5 % de toutes les espèces sur la planète. Notre biodiversité est cruciale pour soutenir notre production alimentaire, nos moyens de subsistance, l'air pur, l'eau pure et tellement plus encore.⁶⁰ Le commerce des espèces sauvages est un élément contributeur évident au déclin des espèces.

Le commerce mondial de la faune représente aussi un risque pour la biodiversité dans les pays qui importent des espèces sauvages. Les animaux sauvages importés peuvent être porteurs de parasites, de tiques et d'autres agents pathogènes pouvant avoir des conséquences graves pour les espèces indigènes et même les décimer. Lorsque les animaux importés sont relâchés en nature, ils peuvent ravager des écosystèmes entiers.⁶¹ Au Canada, certaines espèces sauvages importées comme la tortue à oreilles rouges, le ouaouaron et le lapin européen sont devenues des espèces envahissantes destructrices.^{62 63}





Un commerce légal qui alimente le commerce illégal

Le fait que beaucoup d'espèces puissent être achetées et vendues légalement ne freine malheureusement pas toujours le commerce illégal. Au contraire, il fournit parfois une couverture pratique aux activités illégales.

Un nombre croissant d'études montrent que les animaux inscrits à la CITES font l'objet d'une exploitation sans égard à leur protection. Par exemple, les ranchs et fermes d'élevage d'espèces sauvages ont été encouragés afin de réduire le besoin de capturer des animaux dans la nature. Or, des études réalisées sur ces fermes en Indonésie et dans d'autres régions ont montré que les quotas d'élevage en captivité étaient souvent inexacts ou tout simplement erronés, et que la plupart si ce n'est pas la totalité des animaux avaient été capturés illégalement en nature, puis vendus comme individus élevés légalement en captivité.^{64 65} La variété des espèces et les similarités physiques entre beaucoup d'entre elles compliquent aussi les choses. Identifier les espèces peut être difficile pour les agents chargés d'appliquer la loi,⁶⁶ particulièrement lorsque les espèces sont importées illégalement. Par exemple, une enquête menée par Protection mondiale des animaux a découvert que des perroquets gris d'Afrique avaient été importés illégalement dans des cargaisons légales de

perruches à collier. Les boîtes étaient recouvertes de mousseline verte pour donner l'impression que tous les oiseaux étaient des perruches pouvant être vendues légalement.⁶⁷

Plus près de chez nous, une étude récente sur l'importation d'ours et de parties d'ours vers la République tchèque a montré que le Canada était une source d'approvisionnement en ours et en partie d'ours vendus légalement et illégalement. En 2004, l'Union européenne a interdit l'importation de trophées d'ours brun de la Colombie-Britannique, préoccupée par des pratiques de chasse non durables. À cette époque, les résidents européens étaient responsables du tiers des ours tués légalement dans la province.⁶⁸

Toujours au Canada, le pillage de sites de nidification de tortues approvisionne probablement les ventes « légales » au pays et les exportations illégales d'œufs et de tortues nouvellement écloses. En 2020, à Kingston, en Ontario, des bénévoles d'un groupe local de conservation des tortues ont découvert avec effroi un matin que les nids protégés qu'ils entretenaient avaient été pillés par des braconniers ayant probablement réussi à voler entre 250 et 300 œufs. Le vol d'œufs de tortues est devenu un problème dans toute la province.⁶⁹



Photo: produits provenant d'animaux sauvages saisis par la Direction de l'application de la loi sur la faune, région de l'Ontario.



Photo: tares héréditaires résultant de l'endogamie chez un boa rosé. © D' Adrian Walton

L'application de la loi : un défi majeur

Selon le sommaire annuel de 2018-2019 de la Direction de l'application de la loi sur la faune, l'unité d'application de la loi sur la faune du Canada dispose d'à peine 85 agents sur le terrain pour tout le pays, qui couvre plus de 10 millions de kilomètres carrés.⁷⁰ Comme le Canada a une faible densité de population principalement concentrée le long de ses frontières, cela laisse beaucoup d'espace pour le braconnage et le commerce illégal et permet aux pratiques cruelles et non durables comme le marché noir des vésicules biliaires d'ours de passer complètement inaperçues. À l'heure où les gouvernements réduisent leurs dépenses, il n'est pas surprenant qu'un sondage récent mené auprès des employés de la Direction générale de la faune ait découvert que 65 % d'entre eux trouvaient que la qualité de leur travail souffre d'avoir à faire plus de travail avec moins de ressources.⁷¹

Le manque de personnel n'est pas le seul défi en matière d'application de la loi. Plus de formation est nécessaire afin d'aider les agents des douanes à identifier convenablement les espèces. Par exemple, une étude récente montre que dans beaucoup de cas, des « espèces semblables » faisant l'objet de quotas commerciaux sont confondues avec des espèces qui ne devraient faire l'objet d'aucun commerce.⁷²

Aucun contrôle sur l'élevage

Le manque de réglementation et de surveillance adéquates a de nombreuses conséquences pour le bien-être animal et la santé humaine. Les règlements manquent souvent dans certains domaines du commerce des espèces sauvages; on estime par exemple qu'il existe plus de 300 éleveurs d'animaux exotiques au Canada. La plupart d'entre eux sont des éleveurs de reptiles, mais des éleveurs d'oiseaux exotiques, de servals, de phalangers volants, de hérissons et d'autres espèces sont aussi du nombre.⁷³ Ces éleveurs passent souvent inaperçus, car dans la plupart des territoires de compétence, il n'existe aucune restriction, aucun règlement ou aucune interdiction en matière d'élevage. Le fait que beaucoup de ces élevages se font à la maison complique les choses en rendant difficile la mise en application des normes en matière de soins, si de telles normes locales existent.

L'élevage non réglementé d'animaux exotiques a de graves conséquences sur leur bien-être. Les conditions de vie des animaux sauvages sont souvent inadéquates et entraînent parfois des saisies par les agents d'application de la loi de la SPA pour cause de cruauté animale.⁷⁴ Les pratiques d'endogamie favorisant l'apparition de certains tons ou de certains motifs chez les reptiles ont entraîné des anomalies génétiques comme le « syndrome de la tête de poupée », le « star gazing » et des malformations de la colonne vertébrale et du crâne.⁷⁵

Explosion du commerce en ligne

Une recherche rapide sur Internet nous montre l'incroyable éventail d'animaux de compagnie exotiques offerts et toute l'ampleur de ce commerce. Protection mondiale des animaux a demandé à la société de solutions technologiques sans but lucratif Tech4pets de guetter les annonces d'animaux exotiques sur les plateformes de petites annonces comme Kijiji. Cette dernière a trouvé 77 170 annonces d'animaux de compagnie exotiques entre janvier et octobre 2020. L'Ontario comptait le plus grand nombre d'annonces avec 42 313, mais même l'Île-du-Prince-Édouard avec sa population d'à peine 157 000 personnes en comptait tout de même 138. La provenance de ces animaux, la façon dont ils sont arrivés au Canada, la manière dont ils ont été élevés et l'endroit où ils se retrouvent demeurent principalement inconnus. La provenance de ces animaux, la façon dont ils sont arrivés au Canada, la manière dont ils ont été élevés et l'endroit où ils se retrouvent demeurent principalement inconnus.

En plus du marché intérieur, les Canadiens peuvent aussi acheter des animaux sauvages de sources étrangères en ligne. Les animaux peuvent être expédiés à partir d'autres pays, souvent par courrier ordinaire. Certains nécessitent des permis et des certificats de santé, mais beaucoup n'en ont pas besoin.^{76 77}

Les salons d'animaux de compagnie exotiques : des marchés d'espèces sauvages chez nous

En plus du commerce en ligne et des animaleries, des animaux sauvages exotiques sont aussi vendus en milieu ouverts. Le Canada accueille des salons d'animaux de compagnie exotiques vendant des amphibiens, des reptiles, des oiseaux et de petits mammifères. En 2019, quelque 20 salons commerciaux de reptiles et d'oiseaux ont été organisés à travers le Canada. Ces événements ressemblent à des salons commerciaux où les vendeurs ont des kiosques et des présentoirs et interagissent avec des acheteurs potentiels en achetant et vendant des animaux vivants. Les animaux sont généralement gardés dans des contenants exigus et vides, incapables de s'étirer ou de bouger même un peu. Peu d'entre eux ont accès à de l'eau ou à un endroit où se cacher. Une étude menée en 2020 sur les conditions de vie des pythons royaux dans les salons consacrés aux reptiles en Europe et en Amérique du Nord, y compris à Toronto, a découvert que 76 % des pythons royaux observés n'avaient aucun accès ou un accès inadéquat à du substrat; que moins de 0,1 % des pythons avaient accès à une forme d'enrichissement environnemental; et qu'aucun d'eux n'avait accès à de l'eau ou à un abri ou n'était en mesure de s'étirer en s'allongeant de tout leur long.⁷⁸ Bien que cette étude était axée sur les pythons royaux, beaucoup d'autres espèces vendues dans ce type d'événements souffrent de conditions similaires.

Ces événements sont de véritables histoires d'horreur en matière de bien-être animal, mais ils présentent aussi des risques de santé publique, puisque de nombreux animaux de différentes espèces sont entassés dans de petits espaces et stressés par les lumières vives, les bruits et les manipulations, ce qui crée les conditions parfaites au développement des agents pathogènes des zoonoses. Ce sont des marchés d'espèces sauvages en version canadienne.



Les programmes de ménagerie mobile

Un programme de ménagerie mobile (PMM) est habituellement une activité ou un programme commercial dans le cadre duquel des animaux vivants sont amenés dans un lieu à des fins de divertissement du public. Les PMM sont généralement des zoos mobiles, mais ils peuvent aussi comprendre des expositions ambulantes, des présentations ou des démonstrations extérieures, des spectacles d'animaux devant public et des zoos pour enfants. On estime à environ 1 50 le nombre de PMM en activité à l'échelle du Canada. Ces programmes entraînent de nombreux problèmes en matière de bien-être animal qui sont exacerbés lorsque les animaux sont stressés, utilisés dans plusieurs programmes à différents emplacements sur une courte période, transportés sur de longues distances ou utilisés lors d'interactions avec le public. Toutes ces conditions et activités peuvent avoir un impact négatif sur la santé physique et psychologique des animaux.

Des préoccupations en matière de santé publique et de sécurité sont aussi associées à ce type d'activités. De gros serpents constricteurs, crocodiles, chiens sauvages et chats sauvages sont habituellement utilisés dans ces programmes, des animaux qui peuvent tous infliger de graves blessures. Et bien que la majorité du public l'ignore probablement, ses interactions avec des animaux sauvages peuvent l'exposer à des agents pathogènes, comme *E. coli*, des campylobactéries, la salmonelle et d'autres bactéries dont les reptiles, amphibiens, hérissons et autres animaux communément utilisés dans ces programmes peuvent parfois être porteurs et transmetteurs. Au Canada, les PMM sont largement non réglementées et passent souvent sous le radar des autorités, ce qui signifie que les entreprises fonctionnent généralement selon leurs propres normes.

Photo de droite : un caméléon et une tarentule dans un programme de ménagerie mobile de l'Ontario.
© Michèle Hamers





Une écrasante majorité de Canadiens souhaitent un changement

Malgré la sombre réalité du commerce massif, cruel et risqué des animaux sauvages et la complicité du Canada, il existe des raisons d'être optimistes. Un récent sondage mené par Northstar Research Partners⁷⁹ et commandé par Protection mondiale des animaux a montré qu'une écrasante majorité de Canadiens appuient une action du gouvernement :

75 %

des Canadiens appuient une interdiction permanente des marchés d'animaux sauvages

70 %

soutiennent une interdiction permanente du commerce des animaux sauvages

70 %

appuient des lois plus sévères afin de réduire le commerce des animaux sauvages au Canada

90 %

s'opposent à la chasse au gibier trophée

80 %

s'opposent à la capture, à l'élevage et au commerce des animaux sauvages comme animaux de compagnie exotiques ou pour leur fourrure

70 %

des Canadiens s'opposent à l'utilisation des animaux sauvages à des fins médicinales



Un changement s'opère dans le monde

S'il y a quelque chose de positif à tirer de la pandémie, c'est qu'elle a braqué les projecteurs sur le commerce cruel et risqué des espèces sauvages et donné aux gouvernements l'élan nécessaire à prendre des mesures courageuses. Par exemple, les Pays-Bas, dont l'industrie de l'élevage du vison a été durement touchée par le coronavirus, ont décidé de devancer l'élimination progressive des visonnières de 2024 à mars 2021.

D'autres gouvernements des quatre coins du monde saisissent aussi l'occasion.

- Les É.-U. et l'Australie ont appelé à une fermeture permanente des marchés d'espèces sauvages. Le *Preventing Future Pandemics Act*, un projet de loi bipartite présenté à la Chambre des représentants des États-Unis en septembre 2020 ferait en sorte, s'il est adopté, de mettre un terme aux marchés d'espèces sauvages et au commerce qui y est associé pour la consommation humaine.⁸⁰
- En février 2020, le Congrès national du peuple de Chine a pris la décision de s'attaquer au commerce illégal des espèces sauvages et d'interdire de façon permanente l'élevage et la consommation de nombreux animaux sauvages terrestres avec une mise en application de la loi plus robuste. Le gouvernement chinois aide aussi les éleveurs à faire une transition pour sortir de l'élevage d'espèces sauvages.^{81 82}
- De son côté, le parlement fédéral allemand a accepté de prendre les mesures appropriées pour réduire la demande en animaux sauvages comme animaux de compagnie exotiques et d'étudier et d'améliorer la réglementation, y compris en interdisant la vente d'animaux sauvages capturés en nature et en mettant en place un registre commercial centralisé.⁸³

Le Canada doit saisir la balle au bond et faire sa part. L'engagement du Canada à freiner la perte de biodiversité en protégeant 25 % du territoire et des océans du pays d'ici 2025 et 30 % d'ici 2030 est une bonne nouvelle. Mettre un frein au commerce des espèces sauvages contribuerait à remplir cet engagement en plus d'être l'une des stratégies les plus efficaces pour prévenir de futures pandémies.





Conclusion et recommandations

La prohibition au niveau mondial du commerce des animaux sauvages est en définitive le meilleur moyen de protéger les animaux sauvages, la santé humaine et la biodiversité ; entre-temps d'importantes mesures progressives peuvent être mises en place par le gouvernement pour aller dans ce sens. À l'heure actuelle, la plupart des politiques gouvernementales liées au bien-être animal et aux risques associés aux zoonoses sont généralement de nature réactives, répondant à une menace, à une catastrophe ou à une situation dommageable en créant des règles et des lois pour éviter que le problème ne se reproduise. Comme nous l'avons vu avec la COVID-19, le problème avec cette approche est qu'elle intervient lorsque le mal est déjà fait. Les gouvernements devraient plutôt adopter une approche de précaution du type *Primum non nocere* (avant tout, ne pas nuire) tout en protégeant le bien-être et la santé des humains, des animaux et de la planète.

L'approche de la liste positive

L'un des cadres réglementaires visant à freiner le commerce des espèces sauvages qui comporte une approche de précaution et qui gagne en force à l'échelle mondiale en ce moment est celui de la liste positive.

Au lieu d'interdire des espèces précises en raison d'effets négatifs démontrés sur la santé ou le bien-être, une liste positive autoriserait des animaux qui ont été évalués et qui respectent tous les critères en matière de sécurité et de bien-être préalablement définis. Les critères comprennent notamment le bien-être animal, la santé et la sécurité publiques, la protection de l'environnement et de la biodiversité et l'expertise disponible sur l'espèce en question. De plus, s'il n'existe pas suffisamment de données scientifiques soumises à des examens indépendants par les pairs ou s'il existe un conflit dans les données visant à déterminer si une espèce respecte ou non les critères, le commerce et l'utilisation de l'espèce en question seront jugés comme étant inappropriés et interdits jusqu'à ce que plus d'informations prouvant l'absence de risques soient disponibles.

Une fois qu'une liste d'espèces sera établie, le « fardeau de la preuve » passera alors des gouvernements aux gens qui veulent utiliser les animaux, puisque ces derniers devront prouver que les nouvelles espèces respectent tous les critères et qu'ainsi, elles peuvent faire l'objet d'un commerce de manière sécuritaire et sans cruauté. Et comme le commerce de la faune est un

marché en constante évolution qui change plus rapidement que la vitesse à laquelle les organismes de réglementation peuvent prendre des décisions, une approche de liste positive ne laisserait aucune espèce sans protection et éviterait une exploitation immédiate de nouvelles espèces.

C'est une bonne idée pas uniquement en théorie. Des listes positives ont été adoptées par des pays d'Europe et d'Asie, en Australie, dans certains États américains et au niveau provincial et municipal ici au Canada. En fait, l'approche de la « liste positive » est répandue dans beaucoup de secteurs (p. ex. pour veiller à la sûreté des additifs alimentaires, des médicaments, des jouets, etc.) et elle permet de veiller à ce que les produits aient démontré leur sécurité avant de faire leur entrée sur le marché de consommation.

Photo de gauche : un lézard à barbe, un animal de compagnie répandu au Canada.
© iStock.

L'approche « UNE santé, UN bien-être »

La liste positive est un exemple d'approche du type « UNE santé, UN bien-être » en matière de commerce de la faune. Cette approche reconnaît les nombreuses interconnexions qui existent entre le bien-être des humains, le bien-être des animaux et l'intégrité de l'environnement.^{84 85} Nous savons par exemple que les écosystèmes sains permettent non seulement aux espèces et aux habitats qu'ils abritent de subsister, mais ils fournissent aussi de l'air pur, de l'eau et de la nourriture aux humains. De la même manière, lorsque des animaux sauvages sont capturés, soumis à de la souffrance et vendus pour le plaisir de l'homme, les maladies qui découlent de leurs mauvais traitements finissent par causer de la souffrance et des morts chez les humains aussi. Au moment de décider de la façon d'envisager toute question liée à cette interdépendance, une approche du type « UNE santé, UN bien-être » nous demande de placer cette interdépendance au cœur même de notre processus décisionnel.

Pour toutes ces raisons, Protection mondiale des animaux et d'autres organisations représentant collectivement plus d'un demi-million de Canadiens appellent le gouvernement fédéral à prendre les mesures suivantes pour lutter contre le commerce cruel et risqué des espèces sauvages :

- 1 Soutenir une fermeture immédiate et permanente des marchés d'animaux sauvages et exhorter les autres pays du G20 à faire de même.
- 2 S'engager, lors du sommet du G20, à mettre fin au commerce international des animaux sauvages et des produits d'animaux sauvages pouvant contribuer à la propagation de zoonoses et demander aux institutions et organisations mondiales et à leurs homologues nationaux de mettre en place des mécanismes pour développer, faciliter et mettre en œuvre cette interdiction.
- 3 Freiner l'importation et le commerce intérieur d'animaux sauvages et de produits d'animaux sauvages qui pourraient contribuer à la propagation de zoonoses au Canada.
 - a. Établir et financer adéquatement un système transparent et détaillé pour faire le suivi et surveiller l'importation, l'exportation et la vente d'animaux sauvages vivants et de leurs parties et produits dérivés sur le territoire canadien.
 - b. Travailler avec les provinces et les territoires pour atténuer les risques inhérents à la santé publique, au bien-être animal et à l'environnement naturel en harmonisant et en renforçant les réglementations afin de réduire radicalement l'élevage en captivité, le transport et le commerce des animaux sauvages, en personne comme en ligne.
 - c. Renforcer la mise en application des lois entourant le commerce légal et illégal des espèces sauvages au moyen d'une meilleure coordination entre les agences gouvernementales et les compétences fédérales, provinciales et territoriales et d'une augmentation du financement et des ressources.



Photo ci-dessus : une famille de loutres à pelage lisse sauvages.
© CC0 Creative Commons



.....

Maintenant plus que jamais, les Canadiens veulent voir leur gouvernement agir pour protéger leur santé et leur bien-être, et ils veulent la même chose pour les animaux sauvages qui partagent le monde avec nous. La prévention doit être au cœur d'une future approche. Freiner le commerce des espèces sauvages est l'une des stratégies les plus efficaces pour protéger les animaux contre la cruauté de ce commerce, pour stopper la perte de biodiversité et pour éviter toute pandémie future causée par des zoonoses.

Protection mondiale des animaux est un partenaire prêt et disposé à bâtir un avenir plus sûr et moins cruel pour chacun de nous.

.....



References

- 1 GOUVERNEMENT DU CANADA. Maladie à coronavirus de 2019 (COVID-19) : Mise à jour quotidienne sur l'épidémiologie, [En ligne], 2020. [<https://health-infobase.canada.ca/covid-19/epidemiological-summary-covid-19-cases.html>] (Consulté le 22 janvier 2021).
- 2 JOHNS HOPKINS UNIVERSITY & MEDICINE CORONAVIRUS RESOURCE CENTER. COVID-19 Dashboard by the Center for Systems Science and Engineering (CSSE) at Johns Hopkins University (JHU), [En ligne], 2020. [<https://coronavirus.jhu.edu/map.html>] (Consulté le 22 janvier 2021).
- 3 LA BANQUE MONDIALE. *The global economic outlook during the COVID-19 pandemic: A changed world*, [En ligne], 2020. [<https://www.worldbank.org/en/news/feature/2020/06/08/the-global-economic-outlook-during-the-covid-19-pandemic-a-changed-world>] (Consulté le 3 décembre 2020).
- 4 ANDERSEN, K.G., RAMBAUT, A., LIPKIN, W.I., HOLMES, E.C., GARRY, R.F. « The proximal origin of SARS-CoV-2 ». *Nature medicine*, vol. 26, n° 4, avril 2020, p. 450-452.
- 5 ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ. *Situation report*, [En ligne], 2020 [<https://www.who.int/docs/default-source/coronavirus/situation-reports/20200423-sitrep-94-covid-19.pdf>] (Consulté le 30 novembre 2020).
- 6 BELL, D., ROBERTSON, S., HUNTER, P.R. « Animal origins of SARS coronavirus: possible links with the international trade in small carnivores », *Philosophical Transactions of the Royal Society of London, Series B: Biological Sciences*, vol. 359, n° 1447, 29 juillet 2004, p. 1107-1114.
- 7 JONES, K.E., PATEL, N.G., LEVY, M.A., STOREYGARD, A., BALK, D., GITTELMAN, J.L., DASZAK, P. « Global trends in emerging infectious diseases », *Nature*, vol. 451, n° 7181, février 2008, p. 990-993.
- 8 INTERGOVERNMENTAL PLATFORM ON BIODIVERSITY AND ECOSYSTEM SERVICES (IPBES). *IPBES workshop on biodiversity and pandemics: executive summary*, [En ligne], 2020. [https://ipbes.net/sites/default/files/2020-10/IPBES_Pandemics_Workshop_Report_Executive_Summary_Final.pdf] (Consulté le 30 novembre 2020).
- 9 NATIONAL GEOGRAPHIC. *To prevent the next pandemic, it's the legal wildlife trade we should worry about*, [En ligne], 2020 [<https://www.nationalgeographic.com/animals/2020/05/to-prevent-next-pandemic-focus-on-legal-wildlife-trade/>] (Consulté le 3 décembre 2020).
- 10 CENTERS FOR DISEASE CONTROL AND PREVENTION. *Monkeypox, 2003 U.S. outbreak*, [En ligne], 2018. [<https://www.cdc.gov/poxvirus/monkeypox/outbreak.html>] (Consulté le 28 novembre 2020).
- 11 BBC NEWS. *EU ban on bird imports sees 'massive' cuts in global trade*, [En ligne], 2017. [<https://www.bbc.com/news/science-environment-42068258>] (Consulté le 3 décembre 2020).
- 12 ECOWATCH. *Elephants being slaughtered for ivory faster than they can reproduce*, [En ligne], 2016. [<https://www.ecowatch.com/elephants-being-slaughtered-for-ivory-faster-than-they-can-reproduce-1882186575.html>] (Consulté le 30 novembre 2020).
- 13 CANADIAN GEOGRAPHIC. *The illegal wildlife trade is a biodiversity apocalypse*, [En ligne], 2017. [<https://www.canadiangeographic.ca/article/illegal-wildlife-trade-biodiversity-apocalypse#:~:text=An%20estimated%20annual%20%24175%2Dbillion,radically%20alter%20the%20animal%20kingdom>] (Consulté le 27 novembre 2020).
- 14 ORGANISATION DES NATIONS UNIES. *UN Report: Nature's Dangerous Decline 'Unprecedented'; Species Extinction Rates 'Accelerating'*, [En ligne], 2020. [<https://www.un.org/sustainabledevelopment/blog/2019/05/nature-decline-unprecedented-report/>]
- 15 CENTRE FOR BIOLOGICAL DIVERSITY. *Dealing in disease: How US wildlife imports fuel global pandemic risks*, [En ligne], 2020. [<https://www.biologicaldiversity.org/programs/international/pdfs/Dealing-in-Disease-Center-wildlife-imports-report-9-28-20.pdf>] (Consulté le 26 novembre 2020).
- 16 MCGOWAN, P., PHILIP, J.K. CITES. *Status, management and conservation of the African grey parrot Psittacus erithacus in Nigeria*, 2001. CITES. *CITES Review of Significant Trade*, 2006. BIRDLIFE INTERNATIONAL. *IUCN Red List for birds*, 2015. CITES. *Strengthening Capacity for Monitoring and Regulation of International Trade of African Grey Parrot*, 2013, [Rapport préparé par le BirdLife Africa Partnership Secretariat].
- 17 PROTECTION MONDIALE DES ANIMAUX. *Risky business, the unregulated exotic pet trade in Canada*, 2019.
- 18 PROTECTION MONDIALE DES ANIMAUX. *L'industrie de la bile d'ours prospère malgré les risques de pandémie*, 2020.
- 19 CANADIAN BROADCASTING CORPORATION. *100 Quebec black bears slaughtered as part of gall-bladder trafficking ring, officials say*, [En ligne], 2018. [<https://www.cbc.ca/news/canada/montreal/black-bear-poaching-ring-1.4754071>] (Consulté le 25 novembre 2020).
- 20 HUMANE SOCIETY INTERNATIONAL et THE HUMANE SOCIETY OF THE UNITED STATES. *Trophy hunting by the numbers*, [En ligne], 2016. [https://www.hsi.org/wp-content/uploads/assets/pdfs/report_trophy_hunting_by_the.pdf] (Consulté le 3 décembre 2020).
- 21 STATISTIQUES CANADA. *Bilan des visons et renards dans les fermes d'élevage et nombre de fermes*, [En ligne], 2020. [https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3210011601&request_locale=fr] (Consulté le 3 décembre 2020).
- 22 OTTAWA CITIZEN. *Canada's mink farms should be shut down over potential COVID link*, [En ligne], 2020. [<https://ottawacitizen.com/opinion/hamers-canadas-mink-farms-should-be-shut-down-over-potential-covid-link>] (Consulté le 28 novembre 2020).
- 23 THE STAR. *Dutch government to shut down all mink farms by next year*, [En ligne], 2020. [<https://www.thestar.com/news/world/europe/2020/08/28/dutch-government-to-shut-down-all-mink-farms-by-next-year.html#:~:text=THE%20HAGUE%2C%20Netherlands%20%2D%20The%20Dutch,and%20health%20minister%20announced%20Friday>] (Consulté le 3 décembre 2020).
- 24 JOHNSON, C.K., HITCHENS, P.L., PANDIT, P.S., RUSHMORE, J., EVANS, T.S., YOUNG, C.C., DOYLE, M.M. « Global shifts in mammalian population trends reveal key predictors of virus spillover risk », *Proceedings of the Royal Society B*, vol. 287, n° 1924, 8 avril 2020, [<https://doi.org/10.1098/rspb.2019.2736>].
- 25 CITES. *Base de données sur le commerce CITES*, [En ligne], 2020. [<https://trade.cites.org/>] (Téléchargé le 19 octobre 2020).
- 26 Ibidem.
- 27 Ibidem.
- 28 ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE. *Do you know the World Organization for Animal Health*, [En ligne], 2018. [https://www.oie.int/fileadmin/Home/fr/Media_Center/docs/pdf/Key_documents/FR_LeafletOIE_web.pdf] (Consulté le 3 décembre 2020).
- 29 CITES. *La CITES en bref*, [En ligne], 2020. [<https://cites.org/fra/disc/what.php>] (Consulté le 24 novembre 2020).

Photo de gauche : un perroquet gris d'Afrique en nature.

© Robert Hainer / Adobe Stock

- ³⁰ CITES. *World Animal Health Organisation and CITES agree to collaborate on animal health and welfare issues worldwide to safeguard biodiversity and protect animals*, [En ligne], 2015. [[https://cites.org/eng/node/18857#:~:text=and%20protect%20animals-World%20Animal%20Health%20Organisation%20\(OIE\)%20and%20CITES%20agree%20to%20collaborate,not%20an%20official%20document](https://cites.org/eng/node/18857#:~:text=and%20protect%20animals-World%20Animal%20Health%20Organisation%20(OIE)%20and%20CITES%20agree%20to%20collaborate,not%20an%20official%20document)] (Consulté le 26 novembre 2020).
- ³¹ CITES. *Les espèces CITES*, [En ligne], 2019. [<https://cites.org/fra/disc/species.php>] (Consulté le 26 novembre 2020).
- ³² IUCN. *Red list, Summary Statistics*, [En ligne], 2020 [<https://www.iucnredlist.org/resources/summary-statistics>] (Consulté le 1^{er} décembre 2020).
- ³³ BBC. *Has CITES had its day?*, [En ligne], 2010. [<http://news.bbc.co.uk/2/hi/science/nature/8606011.stm>] (Consulté le 3 décembre 2020).
- ³⁴ PROTECTION MONDIALE DES ANIMAUX. *Suffering at scale - pangolin poaching for the traditional medicine trade, Investigating pangolin hunting in Assam, India*, 2018.
- ³⁵ GOUVERNEMENT DU CANADA. *Agence des services frontaliers du Canada*, [En ligne], 2020. [<https://www.cbsa-asfc.gc.ca/menu-fra.html>] (Consulté le 1^{er} décembre 2020).
- ³⁶ GOUVERNEMENT DU CANADA. *Commerce d'espèces protégées : autorités compétentes*, [En ligne], 2017. [https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/convention-commerce-international-espèces-menacées-extinction/autorités-compétences.html#_O1] (Consulté le 1^{er} décembre 2020).
- ³⁷ GOUVERNEMENT DU CANADA. *Agence canadienne d'inspection des aliments*, [En ligne], 2020. [<https://www.inspection.gc.ca/fra/1297964599443/1297965645317>] (Consulté le 1^{er} décembre 2020).
- ³⁸ GOUVERNEMENT DU CANADA. *AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS. Ensemble des documents d'information ministériels*, [En ligne], 2019. [<https://www.inspection.gc.ca/a-propos-de-l-acia/information-organisationnelle/ensemble-des-documents-d-information-ministeriels/fra/1582823517247/1582823517853>] (Consulté le 2 décembre 2020).
- ³⁹ GOUVERNEMENT DU CANADA. *AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS. Voyager avec une grenouille, un reptile ou une tortue : règles d'importation*, [En ligne], 2019. [<https://www.inspection.gc.ca/sante-des-animaux/animaux-terrestres/importation/politiques-pour-l-importation/animaux-vivants/importations-d-animaux-de-compagnie/voyager-avec-des-grenouilles-des-reptiles-ou-des-t/fra/1326658752555/1326658911065>] (Consulté le 3 décembre 2020).
- ⁴⁰ GOUVERNEMENT DU CANADA. *AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA. Salmonelles et reptiles*, [En ligne], 2014. [<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/salubrite-aliments/feuille-informationsalmonelles-reptiles.html>] (Consulté le 1^{er} décembre 2020).
- ⁴¹ GOUVERNEMENT DU CANADA. *AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA. Avis de santé publique : Écllosion de salmonellose liée aux serpents et aux rongeurs*, [En ligne], 2019. [<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/avis-sante-publique/2019/ecllosion-salmonellose-serpents-rongeurs.html>] (Consulté le 3 décembre 2020).
- ⁴² GOUVERNEMENT DU CANADA., *ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES NATURELLES. FAUNE, FLORE ET ESPÈCES. Restriction des importations de salamandres*, [En ligne], 2018 [<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/convention-commerce-international-espèces-menacées-extinction/espèces-nuisibles-ecosystèmes/restriction-importations-salamandres.html>] (Consulté le 1^{er} décembre 2020).
- ⁴³ SCIENTIFIC AMERICAN. *Fire salamanders in the Netherlands wiped out by newly discovered fungus*, [En ligne], 2013. [<https://blogs.scientificamerican.com/extinction-countdown/fire-salamanders-in-the-netherlands-wiped-out-by-newly-discovered-fungus/>] (Consulté le 26 novembre 2020).
- ⁴⁴ NATIONAL GEOGRAPHIC. *Amphibian 'apocalypse' caused by most destructive pathogen ever*, [En ligne], 2019. [https://www.nationalgeographic.com/animals/2019/03/amphibian-apocalypse-frogs-salamanders-worst-chytrid-fungus/?awc=19533_1606848075_62a51871b568e05e7552b6e47f162bd6] (Consulté le 26 novembre 2020).
- ⁴⁵ GERSON, H. « International trade in amphibians: a customs perspective », *Alytes*, vol. 1, n° 29, juillet 2012.
- ⁴⁶ OTTAWA CITIZEN. *Canada needs to take the threat of disease from wildlife seriously*, [En ligne], 2020. [<https://ottawacitizen.com/opinion/fricker-canada-needs-to-take-the-threat-of-disease-from-wildlife-seriously>] (Consulté le 23 novembre 2020).
- ⁴⁷ CENTRE FOR BIOLOGICAL DIVERSITY. *Dealing in disease: How US wildlife imports fuel global pandemic risks*, [En ligne], 2020. [<https://www.biologicaldiversity.org/programs/international/pdfs/Dealing-in-Disease-Center-wildlife-imports-report-9-28-20.pdf>] (Consulté le 26 novembre 2020).
- ⁴⁸ JOHNSON, C.K., HITCHENS, P.L., PANDIT, P.S., RUSHMORE, J., EVANS, T.S., YOUNG, C.C., DOYLE, M.M. « Global shifts in mammalian population trends reveal key predictors of virus spillover risk », *Proceedings of the Royal Society B*, vol. 287, n° 1924, 8 avril 2020, [<https://doi.org/10.1098/rspb.2019.2736>].
- ⁴⁹ CENTRE FOR BIOLOGICAL DIVERSITY. *Dealing in disease: How US wildlife imports fuel global pandemic risks*, [En ligne], 2020. [<https://www.biologicaldiversity.org/programs/international/pdfs/Dealing-in-Disease-Center-wildlife-imports-report-9-28-20.pdf>] (Consulté le 26 novembre 2020).
- ⁵⁰ PROTECTION MONDIALE DES ANIMAUX. *Risky business, the unregulated exotic pet trade in Canada*, 2019.
- ⁵¹ PROTECTION MONDIALE DES ANIMAUX. *Cruel cures, the industry behind bear bile production and how to end it*, 2020.
- ⁵² HUONG, N.Q., NGA, N.T., VAN LONG, N., LUU, B.D., LATINNE, A., PRUVOT, M., PHUONG, N.T., VAN HUNG, V., LAN, N.T., HOA, N.T., MINH, P.Q. « Coronavirus testing indicates transmission risk increases along wildlife supply chains for human consumption in Viet Nam, 2013-2014 », *PLOS ONE*, 10 août 2020, [<https://doi.org/10.1371/journal.pone.0237129>].
- ⁵³ TOLAND, E., WARWICK, C., ARENA, P.C. « Pet hate: Exotic pet-keeping is on the rise despite decades of initiatives aimed at reducing the trade of exotic and rare animals. Three experts argue that urgent action is needed to protect both animals and ecosystems », *Biologist*, vol 59, n° 3, 2012, p. 14-18.
- ⁵⁴ HING, S., NARAYAN, E.J., THOMPSON, R.A., GODFREY, S.S. « The relationship between physiological stress and wildlife disease: consequences for health and conservation », *Wildlife Research*, vol. 43, n° 1, 20 avril 2016, p. 51-60.
- ⁵⁵ JONES, K.E., PATEL, N.G., LEVY, M.A., STOREYGARD, A., BALK, D., GITTLEMAN, J.L., DASZAK, P. « Global trends in emerging infectious diseases », *Nature*, vol. 451, n° 7181, février 2008, p. 990-993.
- ⁵⁶ CENTRE FOR BIOLOGICAL DIVERSITY. *Dealing in disease: How US wildlife imports fuel global pandemic risks*, [En ligne], 2020. [<https://www.biologicaldiversity.org/programs/international/pdfs/Dealing-in-Disease-Center-wildlife-imports-report-9-28-20.pdf>] (Consulté le 26 novembre 2020).
- ⁵⁷ HUONG, N.Q., NGA, N.T., VAN LONG, N., LUU, B.D., LATINNE, A., PRUVOT, M., PHUONG, N.T., VAN HUNG, V., LAN, N.T., HOA, N.T., MINH, P.Q. « Coronavirus testing indicates transmission risk increases along wildlife supply chains for human consumption in Viet Nam, 2013-2014 », *PLOS ONE*, 10 août 2020, [<https://doi.org/10.1371/journal.pone.0237129>].

- ⁵⁸ PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT et INTERNATIONAL LIVESTOCK RESEARCH INSTITUTE. *Preventing the next pandemic: zoonotic diseases and how to break the chain of transmission*, 2020.
- ⁵⁹ PLATEFORME INTERGOUVERNEMENTALE SUR LA BIODIVERSITÉ ET LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES (IPBES). *IPBES workshop on biodiversity and pandemics, workshop report*, 2020.
- ⁶⁰ NATIONAL GEOGRAPHIC. *Global Biodiversity is in Crisis, but There is Hope for Recovery*, [En ligne], 2019. [<https://blog.nationalgeographic.org/2019/09/23/global-biodiversity-is-in-crisis-but-there-is-hope-for-recovery/#:~:text=The%20Earth%20is%20facing%20a,change%20and%20unprecedented%20biodiversity%20loss.&text=A%20recent%20UN%20report%20on,the%20past%2010%20million%20years>] (Consulté le 27 novembre 2020).
- ⁶¹ CANADIAN GEOGRAPHIC. *The illegal wildlife trade is a biodiversity apocalypse*, [En ligne], 2017. [<https://www.canadiangeographic.ca/article/illegal-wildlife-trade-biodiversity-apocalypse#:~:text=An%20estimated%20annual%20%24.175%2Dbillion,radically%20alter%20the%20animal%20kingdom>] (Consulté le 27 novembre 2020).
- ⁶² INVASIVE SPECIES COUNCIL OF BC. *Be a responsible pet owner!*, [En ligne]. [<https://bcinvasives.ca/commitments/dont-let-it-loose>] (Consulté le 3 décembre 2020).
- ⁶³ Ibidem.
- ⁶⁴ LYONS, J.A., NATUSCH, D.J. « Wildlife laundering through breeding farms: illegal harvest, population declines and a means of regulating the trade of green pythons (*Morelia viridis*) from Indonesia », *Biological Conservation*, vol. 144, n° 12, 1^{er} décembre 2011, p. 3073-3081.
- ⁶⁵ NIJMAN, V., SHEPHERD, C.R. *Wildlife Trade from ASEAN to the EU: Issues with the Trade in Captive-Bred Reptiles from Indonesia*, 2010, Bruxelles, [Rapport de TRAFFIC Europe pour la CE].
- ⁶⁶ ALFINO, S., ROBERTS, D.L. « Estimating identification uncertainties in CITES 'look-alike' species », *Global Ecology and Conservation*, vol. 18, 1^{er} avril 2019, article e00648.
- ⁶⁷ PROTECTION MONDIALE DES ANIMAUX. *Wild at heart, the Cruelty of the exotic pet trade*, 2019.
- ⁶⁸ SHEPHERD, C.R., KUFNEROVÁ, J., CAJTHAML, T., FROUZOVÁ, J., GOMEZ, L. « Bear trade in the Czech Republic: an analysis of legal and illegal international trade from 2005 to 2020 », *European Journal of Wildlife Research*, vol. 66, n° 6, décembre 2020, p. 1-10.
- ⁶⁹ CTV NEWS. *'Devastating' loss of turtle eggs by poachers, says Kingston, Ont. conservation group*, [En ligne], 2020. [<https://ottawa.ctvnews.ca/devastating-loss-of-turtle-eggs-by-poachers-says-kingston-ont-conservation-group-1.5078848>] (Consulté le 27 novembre 2020).
- ⁷⁰ ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE CANADA. *Wildlife enforcement directorate annual summary 2018-2019*, [En ligne], 2020. [http://publications.gc.ca/collections/collection_2020/eccc/En5-1-2019-eng.pdf] (Consulté le 3 décembre 2020).
- ⁷¹ OTTAWA CITIZEN. *Canada needs to take the threat of disease from wildlife seriously*, [En ligne], 2020. [<https://ottawacitizen.com/opinion/fricker-canada-needs-to-take-the-threat-of-disease-from-wildlife-seriously/>] (Consulté le 26 novembre 2020).
- ⁷² ALFINO, S., ROBERTS, D.L. « Estimating identification uncertainties in CITES 'look-alike' species », *Global Ecology and Conservation*, vol. 18, 1^{er} avril 2019, article e00648.
- ⁷³ PROTECTION MONDIALE DES ANIMAUX. *Desktop research exotic pet breeders*, [Données non publiées], 2020.
- ⁷⁴ CBC. *13 servals found living in 'horrific conditions' seized from B.C. breeder*, [En ligne], 2019 [<https://www.cbc.ca/news/canada/british-columbia/serval-cats-seized-little-fort-bc-1.5198230#:~:text=More%20than%20a%20dozen%20exotic,and%20injured%20animals%20being%20sold>] (Consulté le 3 décembre 2020).
- ⁷⁵ PROTECTION MONDIALE DES ANIMAUX. *Suffering in silence, uncovering the cruelty of the global trade in Ball pythons*, 2020.
- ⁷⁶ GOUVERNEMENT DU CANADA. AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS. *Voyager avec une grenouille, un reptile ou une tortue : règles d'importation*, [En ligne], 2019. [<https://www.inspection.gc.ca/sante-des-animaux/animaux-terrestres/importation/politiques-pour-l-importation/animaux-vivants/importations-d-animaux-de-compagnie/voyager-avec-des-grenouilles-des-reptiles-ou-des-t/fra/1326658752555/1326658911065>] (Consulté le 3 décembre 2020).
- ⁷⁷ GOUVERNEMENT DU CANADA. AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS. *Voyager avec un rongeur de compagnie : règles d'importation*, [En ligne], 2019. [<https://www.inspection.gc.ca/sante-des-animaux/animaux-terrestres/importation/politiques-pour-l-importation/animaux-vivants/importations-d-animaux-de-compagnie/voyager-avec-des-rongeurs/fra/1331869343204/1331869905125>] (Consulté le 3 décembre 2020).
- ⁷⁸ D'Cruze, N., Paterson, S., Green, J., Megson, D., Warwick, C., Coulthard, E., Norrey, J., Auliya, M., Carder, G. « Dropping the Ball? The Welfare of Ball Pythons Traded in the EU and North America. », *Animals*, vol. 10, n° 3:413, mars 2020.
- ⁷⁹ NORTHSTAR. *Canadians' Attitudes Towards a Global Wildlife Ban*, [En ligne], 2020. [https://dk6rvnu67rqi.cloudfront.net/cdn/ff-YtngchPNmOyQZF-1kml-HV0dOMCyIY4YU9X7cwlwp5a/1595614885/public/media/Global_Wildlife_Ban_Study_Report_World_Animal_Protection_July_2020.pdf] (Consulté le 25 novembre 2020).
- ⁸⁰ CORY BOOKER. *Booker Introduces Bipartisan Legislation to Shut Down Commercial Wildlife Markets Which Pose a Threat to Global Public Health*, [En ligne], 2020. [<https://www.booker.senate.gov/news/press/booker-introduces-bipartisan-legislation-to-shut-down-commercial-wildlife-markets-which-pose-a-threat-to-global-public-health>] (Consulté le 2 décembre 2020).
- ⁸¹ MONGABAY. *China offers buyout to wildlife farmers in response to pandemic*, [En ligne], 2020. [<https://news.mongabay.com/2020/05/china-offers-buyouts-to-wildlife-farmers-in-response-to-pandemic/>] (Consulté le 2 décembre 2020).
- ⁸² CHINA DAILY. *Full text: Remarks by President Xi Jinping at 15th G20 Leaders' Summit*, [En ligne], 2020. [<https://www.chinadaily.com.cn/a/202011/22/WS5fb99cc7a31024ad0ba959d1.html>] (Consulté le 2 décembre 2020).
- ⁸³ DEUTSCHER BUNDESTAG. *Schutz von exotischen Tieren bei Handel und Haltung verbessern - Ursachen für Pandemien bekämpfen*, [En ligne], 2020. [https://www.cducsu.de/sites/default/files/2020-11/Antrag_Wildtierhandel.pdf] (Consulté le 27 novembre 2020).
- ⁸⁴ FRASER, S. *What do we mean by "One Welfare"?*, [En ligne], 2016. [<https://www.oie.int/eng/animal-welfare-conf2016/Abstracts/2.1.%20Fraser.pdf>] (Consulté le 2 décembre 2020).
- ⁸⁵ CONSEIL NATIONAL SUR LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE (CONSEIL NSBEAE). *Un seul bien-être*, [En ligne]. [<https://www.ahwccouncil.ca/work-areas/one-welfare>] (Consulté le 2 décembre 2020).

Nous sommes Protection mondiale des animaux.

Nous mettons fin à l'inutile souffrance des animaux.

Nous incitons les décideurs à placer les animaux à l'ordre du jour mondial.

Nous faisons voir au monde l'importance des animaux dans nos vies.

Nous inspirons le monde à améliorer le sort des animaux.

Nous inspirons le monde à protéger les animaux.

Contact

Protection mondiale des animaux

90 Avenue Eglinton Est, Bur 960
Toronto, ON M4P 2Y3

T: 416 369 0044 SF: 1 800 363 9772

F: 416 369 0147

C: info@worldanimalprotection.ca

► fr.worldanimalprotection.ca  [/WorldAnimalProtectionCanada](https://www.facebook.com/WorldAnimalProtectionCanada)  [@MoveTheWorldCA](https://twitter.com/MoveTheWorldCA)